

Concept de soins en psychiatrie à domicile

Aide et Soins à Domicile de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val

Définition

Le team de soins en psychiatrie à domicile de l'ASAD est composé de un infirmier spécialisé en psychiatrie, deux infirmières, une assistante en soins et santé communautaire et une auxiliaire de santé Croix-Rouge expérimentés. Il fait partie du pôle de spécialistes en soins spécifiques de l'ASAD. Ces professionnels offrent un accompagnement professionnel aux clientes et clients qui souffrent d'une maladie psychiatrique / psychosomatique, ou qui se retrouvent en situation de crise suite à un événement traumatisant. Ils travaillent en collaboration avec les médecins du PSM et les médecins de famille. Le team de soins psychiatriques, par son travail, favorise le maintien à domicile, en accompagnant la personne malade dans les activités de la vie quotidienne, en lui prodiguant des soins et en offrant des conseils professionnels et une écoute active.

Public cible

- Les personnes avec un diagnostic d'une maladie psychiatrique ou psychogériatrique
- Les personnes en situation de crise suite à des événements de vie traumatisants
- Les personnes souffrant d'un état psychosomatique

Résumé de nos prestations

- Evaluation des besoins par un professionnel de l'équipe spécialisé
- Planification d'un retour à domicile suite à un séjour en clinique psychiatrique, si la situation réunit les conditions nécessaires
- Conseils pour faire face à la maladie au quotidien
- Coaching, structuration et accompagnement dans la gestion des activités de la vie quotidienne, en visant l'autonomie de la personne
- Coaching et accompagnement pour prendre soin de son corps et son image, en visant l'autonomie et une meilleure estime de soi
- Entraîner la personne à nouer et maintenir des contacts sociaux, favoriser la réinsertion sociale en collaboration avec les services sociaux et le médecin traitant
- Entretiens de réseau avec les partenaires de santé et avec les proches
- Soins et traitements (administration de médicaments, préparation d'un semainier, autres)

Concept de prise en charge et accompagnement

L'accompagnement d'une personne en situation psychiatrique à domicile s'effectue par objectifs.

Suite à un premier entretien avec le médecin prescripteur, un professionnel du team en psychiatrie procède à une évaluation complète des besoins et pose des objectifs de soins avec la personne. Selon l'état de santé, la personne sera accompagnée par le team ou par les équipes de soins : ensemble, client et professionnels chemineront vers l'atteinte des objectifs posés.

Les objectifs et les prestations nécessaires sont clairement définis dans le plan de soins.

Le team en Psychiatrie est responsable de l'évaluation de l'atteinte ou non de l'objectif, au délai posé. Les membres du team spécialisé participent aux entretiens de réseau avec le médecin prescripteur lors des situations complexes et instables. Ils délèguent la participation aux colloques de réseau à l'infirmière référente de l'équipe de soins, dans les situations stables et chroniques.

Team de soins en psychiatrie à domicile

Le team de soins en psychiatrie à domicile fait partie du pôle de spécialistes en soins spécifiques de l'ASAD.

Les membres du team se rencontrent en colloque au minimum 2 fois par mois.

Les professionnels faisant partie de ce team doivent participer à minimum 1-2 jours par année de formation continue dans le domaine de la psychiatrie. Ils sont tenus de rechercher et proposer à l'employeur les formations dont ils ont besoin.

INTERVENTION CHEZ UN CLIENT AVEC DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT EN PSYCHOGERIATRIE A DOMICILE

Définition de client nécessitant un accompagnement psychogériatrique

- Personne âgée de plus de 65 ans.
- Diagnostic clairement défini.
(Selon le InterRai Clinical Assesement Protocol (CAPs) (2007-2020) en cas d'absence de diagnostic de démence rechercher des signes de déclin cognitif pour pouvoir cibler les interventions dans le domaine de la psychogériatrie.
- MMS > 19
- Présence des facteurs de risque
 - Maladie D'Alzheimer ou autre Démence
 - Comprend parfois/jamais les autres
 - Est compris parfois/jamais par les autres
 - Existence de SCPD : Illusions, Hallucinations, Troubles délirants, apathie, déambulation, Agressivité, angoisses, anxiété, comportement alimentaire, désinhibition sexuelle, réaction de catastrophe, syndrome du coucher de soleil.
 - Changements du comportement, de l'état mental en comparaison avec le fonctionnement habituel du patient
 - Changements au cours des derniers 3 mois des capacités cognitives
 - Changements significatifs du degré d'indépendance
 - Six mois au moins à vivre
 - NON Existence de réseau/proche aidant

Selon le CAPs les personnes qui ont un MMS <19, présentent des risques importants lors du maintien à domicile. Les prestations psychogériatriques ne s'appliquent pas ou plus.

Objectifs généraux de la prise en charge

- Optimiser la capacité de la personne à accomplir les activités de la vie quotidienne et à mener une vie sociale active
- Prévenir un déclin cognitif et physique supplémentaire.
- Aider à prendre des décisions indépendantes et sans danger

Bibliographie :

John N. Morris (Dir.). (2007-2020) *InterRai Clinical Assesement Protocols(CAPs) Version 9.1.3 Edition Française pour la Suisse*. Rockport, Massachusetts, Etats-Unis : Open Book Systems

INTERVENTION CHEZ UN CLIENT AVEC DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT EN PSYCHIATRIE A DOMICILE

Définition de client nécessitant d'un accompagnement psychiatrique

- Personne âgée de 18 à 65 ans
- et**
- Présente un diagnostic psychiatrique clairement défini
- et / ou**
- Traverse une situation de crise au niveau de son parcours de vie qui nécessite un accompagnement professionnel pour assurer le respect de la thérapie médicamenteuse et/ou des recommandations de traitement afin d'éviter les situations aiguës de mise en danger de soi-même ou d'autrui.

Pour qu'un client puisse bénéficier d'un suivi psychiatrique par le team, les critères suivants doivent être réunis **avant l'admission** :

1. L'infirmière doit connaître, par le biais d'un document médical officiel :
 - qui est le médecin responsable du suivi psychiatrique du client
 - le diagnostic principal selon le DSM-V/CIM 10
 - les comorbidités du client
 - les objectifs thérapeutiques du médecin, de l'infirmière en psychiatrie, ou autres partenaires qui interviennent dans la situation
 - Le mandat de prise en charge que le médecin adresse à l'ASAD
2. La phase aiguë de la maladie psychiatrique est dépassée. Le client ne présente pas de risque pour les soignants ni pour lui-même.

Le team doit veiller aux critères suivants, pendant **toute la durée de l'accompagnement**.

- Suivi régulier par un médecin psychiatre, adaptation commune des objectifs thérapeutiques
- Si besoin, procéder à la coordination avec d'autres prestataires de soins médicaux afin d'aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan de traitement individualisé.
- Veiller à ce que les prestations fournies soient appropriées et fondées sur des arguments et objectifs.
- Evaluer, conjointement avec le médecin psychiatre, si le traitement prescrit :
 - soulage les symptômes et améliore le fonctionnement des comportements familiaux, sociaux, éducatifs, professionnels ou de santé
 - stabilise les symptômes aigus, en empêchant une nouvelle décompensation
 - favorise le maintien des capacités cognitives, dans les cas de maladie mentale chronique récurrente.
- Veiller à ce que le client habite dans une maison/appartement avec de bonnes conditions de salubrité, et le cas échéant mettre des mesures d'amélioration en place. Chaque fois que possible les inclure dans le plan thérapeutique.
- Travailler conjointement avec la famille, proche aidant ou réseau, dans la mesure de leurs capacités et en tenant compte de leur volonté d'investissement.
- Connaître et appliquer les bonnes attitudes si le client manifeste des comportements à risque